

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac  
Nom chimique :  
Type de produit : Mélange  
Code produit : ELS-0028-020  
UFI : 4M71-E06S-600Y-UHYD

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LEVEST  
13 Rue George Auric  
CAP 19  
75019 PARIS France  
Téléphone : +33148150145  
Remi MENDIBOURE : +33663024189 remi@roykin.fr

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Propane-1,2-diol (CAS No.: 57-55-6) | 1,2,3 Propanetriol (CAS No.: 56-81-5) | LACTATE DE NICOTINE (CAS No.: 15197-02-1)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H332	Nocif par inhalation
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P330	Rincer la bouche.
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale.

### Phrases EUH

EUH208	Contient citral (5392-40-5)   pin-2(10)-ene (127-91-3)   d-limonene (5989-27-5) . Peut produire une réaction allergique
--------	---

### 2.3 - Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
1,2,3 Propanetriol	n°CAS : 56-81-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-289-5	> 45 - <= 55	Not Classified	Non applicable
Propane-1,2,diol	n°CAS : 57-55-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-338-0	> 35 - <= 45	Not Classified	Non applicable
LACTATE DE NICOTINE	n°CAS : 15197-02-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 828-493-5	> 2,5 - <= 3	Acute Tox. 1 Dermal - H310 Acute Tox. 1 Inhalation - H330 Acute Tox. 1 Oral - H300 Aquatic Chronic 2 - H411	ETA oral 5 ATE dermal 5 ATE Inhalation Poussière/Brouillard 0,05
2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide	n°CAS : 51115-67-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 256-974-4	> 1 - <= 2,5	Acute Tox. 4 Oral - H302	Non applicable

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
citral	n°CAS : 5392-40-5 Numéro d'identification UE : 605-019-00-3 N°CE : 226-394-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119462829-23-xxxx	> 0,1 - <= 1	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
d-limonene	n°CAS : 5989-27-5 Numéro d'identification UE : 601-029-00-7 N°CE : 227-813-5 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529223-47	> 0,1 - <= 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: / 1
pin-2(10)-ene	n°CAS : 127-91-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-872-5	> 0,1 - <= 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

##### En cas d'inhalation

- En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### Après contact avec la peau

- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- Enlever immédiatement les vêtements souillés/imprégnés et les laver avant réutilisation.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

##### Après contact avec les yeux

- Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. En cas de trouble, consulter un ophtalmologiste.
- En cas d'irritation oculaire ou de doute, consulter un ophtamologue.

##### En cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- Appeler immédiatement un médecin ou un centre ANTI-POISON
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des irritations, rougeurs, sensations de brûlure, nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhées, maux de tête, transpiration, faiblesses, vertiges, confusion, douleurs.

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Un ou plusieurs composants sont susceptibles de provoquer une réaction allergique.  
- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Peut provoquer une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés  
- ABC-poudre  
- Dioxyde de carbone (CO2)  
- Mousse  
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Produits de combustion dangereux

#### 5.3 - Conseils aux pompiers

- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes  
- Evacuer les personnes en lieu sûr.  
- Assurer une aération suffisante.  
- Utiliser un équipement de protection personnel.  
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Pour les secouristes  
- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).  
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

#### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

Méthodes et matériel de confinement - Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Ventiler la zone concernée.
- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques
- Entreposer dans un local frais et aéré. Stocker dans le fût ou le container d'origine plein et fermé pour éviter les excès d'oxydation. Stocker certainement afin d'éviter tout écoulement. Tenir à l'écart de l'air et de la lumière.
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

### Contrôles techniques appropriés

- Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer en l'état.
- Se laver les mains avant le repos et après avoir terminé le travail

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



- Porter les gants de protection homologués



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.
- Indications détaillées: voir scénarios d'exposition en annexe à cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	Jaune à brun	<u>Odeur</u>	fruité
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		> 70 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		1,12 < V < 1,16	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Eviter le contact avec les acides, les bases et les agents oxydants.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

- Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2 - Mortel par contact cutané
- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3 - Toxique en cas d'ingestion
- Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 - Nocif par inhalation

### Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

	LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
	LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
	LC50 inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- DL50 (Dermale) Nicotine = 140 mg/Kg (Rat)
- DL50 (Orale) Nicotine = 50 mg/Kg (Rat)
- Les données toxicologiques reportées sur cette fiche ont été établies sur la base des éléments connus pour chacun des composants. La toxicité du mélange n'a pas été étudiée.
- Toxique par inhalation.
- Très toxique en cas d'ingestion.
- Toxique par contact avec la peau

### Toxicité : Substances

	2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (51115-67-4)	
	LD50 oral (rat)	500 mg/kg < V < 1000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

- Un ou plusieurs composants sont susceptibles de provoquer une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

- données manquantes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

#### Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible



## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.</li><li>- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.</li></ul>
<u>Evacuation des eaux</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.</li></ul>
<u>Précautions particulières à prendre</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.</li><li>- Collecter les déchets séparément.</li><li>- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.</li><li>- Le résidu doit rester sous surveillance.</li><li>- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.</li></ul>
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aucune information disponible.</li></ul>

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR)	:	UN3144
Numéro ONU (RID)	:	UN3144
Numéro ONU (ADN)	:	UN3144
Numéro ONU (IMDG)	:	UN3144
Numéro ONU (IATA)	:	UN3144

#### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR)	:	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (RID)	:	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (ADN)	:	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)	:	PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (IATA)	:	PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.

#### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 6.1

ADR Code de classification: : T1

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 6.1

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 6.1

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 6.1

Pictogrammes



### 14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

Groupe d'emballage (RID) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

### **ADR**

<u>ADR Code de classification:</u>	:	T1
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	43+274
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P001 IBC03 LP01 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP19
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Code-citerne ADR</u>	:	L4BH
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	TU15 TE19
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	AT
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV13 CV28
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V12
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S9
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	60

### **RID**

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

### **ADN**

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

### **IMDG**

<u>Dispositions particulières</u>	:	43 223 274
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	5 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P001 LP01
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	IBC03
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-A, S-A
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie B SW2
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

### IATA

PCA - Quantités exceptées	:	E1
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage	:	Y642
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage	:	2L
PCA - Packing Instructions	:	655
PCA - Quantité nette maximale par emballage	:	60L
CAO - Instructions d'emballage	:	663
CAO - Quantité nette maximale par emballage	:	220L
Dispositions particulières	:	A3 A4 A6
Code ERG	:	6L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates      Aucun

Substances Annex XIV      Aucun

Substances Annex XVII      Aucun

Teneur en COV      Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit      - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1,01	03/01/2023		
1	21/10/2022		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 1
Acute Tox. 1 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 1
Acute Tox. 1 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 1
Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1

## BONBON CITRON SALT 20 mg - E-liquide Vrac

Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H330	Mortel par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

\*\*\* \*\*